



Le ministère organise les 27 et 28 juin à Reims des ateliers sur la sécurité des agents des DIR

Ces ateliers sur la sécurité des agents dans le domaine routier sont à l'initiative du ministère avec la participation des chefs de services des DIR, des responsables des autoroutes concédées au privé et aléatoirement aux représentants du personnel siégeant au CHSCT.

Pour la CGT, la sécurité des agents concerne avant tout les agents qui travaillent sur ces infrastructures. Nous ne devons pas nous faire dicter ou nous faire imposer quoique ce soit sans concertation et à plus forte raison à partir de méthodes issues du secteur privé dont nous connaissons les dérives en ce qui concerne les conditions de travail.

La sécurité des agents dépend avant de l'organisation des services, de l'organisation du travail, des conditions de travail et statutaires des agents. La RGPP et la réorganisation des services ont largement dégradé voire amputé ces domaines et contribué entre autres à la détérioration des conditions de travail en toute sécurité des agents.

Une simple « grande messe » ne suffira pas à résoudre ces problèmes, il faudra une décision politique forte sur la gestion et l'exploitation des infrastructures

La fédération CGT et le SNPTRI ont réuni les Unions Fédérales DIR le 14 juin 2012 à Montreuil pour caler un cahier revendicatif commun SNPTRI-SNOPA-SNPTAS que vous trouverez annexé à ce document

Journée nationale d'action dans les DIR le 27 juin 2012

Les camarades des Unions Fédérales DIR ont décidé de faire du 27 juin 2012 une action nationale dans toutes les DIR.

Plan d'action :

Rassemblement le 27 juin à Reims des agents de la DIR Nord, de la DIR Ile de France, de la DIR Est, de la DIR centre EST et de la DIR Nord Ouest

La Fédération CGT Equipement Environnement exige que :

- Les membres des CHSCT de chaque DIR soient convoqués pour assister aux ateliers sur la sécurité des agents.
- Une délégation fédérale avec des représentants PTRI-OPA-PTAS soient reçue ce jour là afin de pouvoir présenter les revendications dans le domaine de la sécurité, des conditions de travail et statutaire des agents.

Dans chacune des 11 DIR :

- Assemblée générale de tous les agents
- Demande d'audience à la direction de la DIR avec dépôt du cahier revendicatif
- Organisation d'une conférence de presse afin d'alerter les usagers des dangers de la dérive de la gestion, de l'exploitation du réseau routier mais aussi sur la sécurité des agents et plus généralement sur la sécurité routière

Revendications SNPTRI

- Arrêt des privatisations,
- Nationalisation des autoroutes,
- Reconquête des missions Exploitation, Entretien, Travaux et Ingénierie,
- Réouverture du cadrage national des DIR,
- PTETE à 2 niveaux de l'AE au CTRLD :
 - ✓ 5000 € pour les personnels travaillant sur les routes de moins de 70 000 véhicules/jour
 - ✓ 7000 € pour les personnels travaillant sur les routes de plus de 70 000 véhicules/jour
- Revalorisation de l'indemnité de l'astreinte à hauteur de 300 €/semaine,
- Indemnité pour travail atypique en remplacement de l'ISH :
 - ✓ Travail posté en 2x8 : 23,54 €/jour
 - ✓ Travail poste en 3x8 : 50,02 €/jour
 - ✓ Travail de nuit : 102,98 €/jour
 - ✓ Travail le samedi : 27,10 €/jour
 - ✓ Travail le dimanche : 113,82 €/jour
- 25 % de bonification du service actif,
- Filière Exploitation de l'AE au CTRLD avec une évolution de déroulement de carrière linéaire !

Revendications OPA

- Recrutement d'OPA dans les DIR sans attendre la révision du décret statutaire de 1965,
- Création de parcs dans les DIR – filière Atelier (1 atelier par district) – 1 filière Exploitation : mutualisation des moyens (peinture routière – glissières sécurité – signalisation verticale – terrassement) – 1 filière Magasin (gestion des stocks) – 1 filière Technicien (CIGT- radios...)
- Ouverture du cadrage DIR,
 - ✓ Intégration des missions et métiers OPA
 - ✓ Prime de métier OPA
- Statutaire :
 - ✓ Révision décret 1965
 - Grille de classification
 - Grille salariale (indexation minimum)
 - Régime maladie...
 - Régime indemnitaire (ancienneté, rendement...)
- Pénibilité :
 - ✓ renégociation du décret 1967 (départ anticipé pour travaux insalubres)
 - ✓ Extension décret Amiante (atelier – routes)
- Déroulement carrière :
 - ✓ Suppression officielle quota 35 %